

PRO10 - Demande d'individualisation des contrats de fourniture d'eau potable

ODYSSI-CLT-Pro-MAJ-CMI-24/07/23

La demande d'individualisation doit obligatoirement être effectuée par le propriétaire de l'ensemble immobilier ou son représentant.

Informations relatives au contrat

Référence :

Dénomination :

SIRET/SIREN :

Nom et prénom du responsable :

Téléphone fixe : Portable (obligatoire) :

Email (obligatoire) :

Agissant en qualité de : ☐ propriétaire ☐ syndic ☐ maître d'ouvrage ☐ autre (précisez)

Renseignements concernant le branchement :

Adresse exacte de l'immeuble :

Code postal : Commune :

Type de copropriété : ☐ lotissement ☐ immeuble collectif ☐ ensemble immobilier

DOCUMENT A JOINDRE POUR L'EXAMEN DE VOTRE DEMANDE

☐ Plan de recollement

☐ Compte rendu d'AG confirmant la demande d'individualisation (obligatoire pour une copropriété)

S'agit-il d'un nouveau branchement ? ☐ oui ☐ non

si oui, remplir obligatoirement l'imprimé de demande de fourniture d'eau potable

N° de compteur général :

Nombre de compteurs individuels souhaités y compris services généraux :

Assainissement : ☐ oui ☐ non

L'individualisation des compteurs sera réalisée après :

- Visite et validation du technicien sur place pour contrôler la conformité des installations
- Réception de l'ensemble des documents demandés
- Acceptation du ou des devis pour la pose des compteurs
- Signature de la convention d'individualisation

Fait à le : Signature du demandeur

ODYSSI traite les données recueillies à des fins de gestion clients concernant les contrats, les commandes, la facturation, la comptabilité et la gestion des comptes clients. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et vos droits, reportez-vous à notre politique de confidentialité et de protection des données sur www.odyssi.fr ou sur demande dans nos agences.

Pour tout renseignement, notre Centre de contacts est à votre disposition du lundi au vendredi de 7h15 à 16h au 0596 71 20 10 - Email : contacts-pro@odyssi.fr - www.odyssi.fr